

Peut-on mettre au pluriel les noms propres ?

- Les noms propres sont des noms qui commencent par une majuscule et qui désignent une personne, un animal familier, une ville ou un pays.
- En règle générale, les noms propres restent invariables au pluriel.

Exemple :

- Les Durand ne viendront pas.
- « Durand » est un nom propre. Il ne prend pas de « s » bien qu'il soit au pluriel.

Existe-t-il des exceptions ?

Les **noms propres** prennent un « **s** » au pluriel dans les cas suivants :

- le nom propre désigne certaines familles royales ou princières,
- Le nom désigne des personnages très connus que l'on compare,
- le nom propre désigne des peuples, des pays, des noms géographiques.

Exemples :

- La mort d'Elizabeth marque la fin de l'ère des Tudors.
- « Tudors » est un nom propre qui désigne une famille royale
- Il prend un « s » au pluriel.

- Leurs fils sont devenus des Apollons.
- Ici, on ne parle pas du véritable « Apollon » mais des hommes qui lui ressemblent.
- « Apollons » prend donc un « s » au pluriel.

- Les Indiens / les Etats-Unis / les Alpes.
- Ces noms propres désignent des peuples, des pays et des noms géographiques
- Ils prennent un « s » au pluriel